

# Bièvres

## LE BULLETIN



N°26 Février 2009



Raymond Longéras, Maire Honoraire de Bièvres, s'est éteint le dimanche 11 janvier 2009.

### Raymond Longéras

Raymond Longéras nous a quittés le dimanche 11 janvier dernier.

Maire Honoraire de la commune, il a consacré une grande partie de sa vie à notre village et son cadre de vie exceptionnel.

Le Maire lui a rendu hommage, devant de nombreux Biévrois, le vendredi 16 janvier.

« Notre mairie accueille aujourd'hui sur sa place et pour une dernière fois celui qui l'aura si longtemps dirigée. Nous nous inclinons devant Raymond LONGERINAS, maire de Bièvres de 1971 à 1989 et membre du conseil municipal pendant trente années.

Né en 1917 d'un père auvergnat et d'une mère bourguignonne, Raymond a choisi le métier d'enseignant : instituteur d'abord puis professeur d'économie. Transmettre le savoir, aider les plus jeunes à s'épanouir, à se prendre en main, c'était le métier, c'était la passion de Raymond LONGERINAS. Passion qui l'aura conduit rapidement, avec de grandes réalisations, à s'intéresser aux moins favorisés d'entre les jeunes.

Mais l'humanisme de Raymond LONGERINAS s'est aussi exprimé dans la sphère publique, dans l'action collective au service de ses concitoyens. C'est jeune homme que Raymond LONGERINAS s'est révélé un citoyen ardent. Sous l'occupation, il agissait au sein du réseau de résistance « Défense de la France ». Ayant pris des risques insensés que sa seule conscience de patriote lui dictait, il a été l'un des libérateurs de Bourg la Reine, ville où il habitait avec déjà quatre jeunes enfants.

Tout jeune, à Antony, Raymond LONGERINAS habitait rue de Bièvres. C'était déjà un signe. Mais c'est l'opportunité professionnelle d'y développer un établissement pour jeunes en difficulté qui a conduit Raymond et sa jeune épouse Irène à s'installer dans notre commune. En cette année 1950, ils ont eu le coup de foudre pour leur nouveau village.

Immédiatement, Raymond a été ce citoyen engagé, en dépit d'un travail prenant. Il a d'abord redonné vie au Syndicat d'Initiative et Comité des fêtes. Après un mandat

LE LIEN SOCIAL AU  
COEUR DU VILLAGE p 1-3

QUESTIONS/RÉPONSES p4

EXPRESSION  
DES CONSEILLERS p 4

ACTUALITÉ p 5

VIE DU VILLAGE p 6

PRATIQUE p 6

#### Informations municipales N° 26

Directeur de la publication :

Hervé Hocquard

Photos :

Photothèque municipale

Josy Deutsch

Maquette/impression :

ALCC. Com

Tirage : 2400 exemplaires



www.bievres.fr

### Réunion municipale annuelle d'information

Le samedi 14 mars à 10h à la Ferme Ratel

**Venez nombreux !**

municipal comme premier adjoint de Pierre de TARTAS, qui nous a quittés il y a juste 18 mois, il est devenu maire de notre commune, ayant rassemblé autour de lui des personnalités aussi éminentes que différentes.

C'est cela le premier talent de Raymond. Faire travailler ensemble et travailler d'arrache pied un Serge ANTOINE, brillant haut fonctionnaire, pionnier mondial de l'écologie, un Martial PICARD, intransigeant chef d'entreprise et Président du tribunal de Commerce de Versailles, un Lucien PIZZORNI, physicien, professeur à l'université de Jussieu et militant communiste. Tous des amis, tous unis par Raymond, leur chef d'équipe. Savoir écouter, savoir entraîner, savoir trancher. Avec force quand il le fallait, avec sérénité et subtilité toujours. Rapidement si nécessaire, en temporisant parfois pour trouver le bon moment. Et avec une vision partagée de Bièvres.

Voilà comment notre commune a réussi à se mobiliser et à gagner une victoire décisive pour son avenir. Les Bièvrois qui l'ont vécu s'en souviennent, ceux qui vivent aujourd'hui dans ce village doivent en être conscients. Sans le combat de Raymond LONGERINAS, sans la solidarité extraordinaire qu'il a pu susciter à l'échelle de la Vallée, pour contrecarrer les projets funestes de promoteurs à Montéclain, notre vallée et nos côteaux encore verdoyants et boisés ne seraient qu'un souvenir lointain et irréel. Notre commune ne compterait pas 5 mais 20 ou 25 000 habitants Nous sommes fiers au contraire d'être aujourd'hui une commune à taille humaine et au visage avenant.

Voilà aussi comment Bièvres a porté le Musée de la Photographie, a élaboré l'un des tout premiers plan d'occupation des sols, a pu se doter de tant de services et équipements aujourd'hui regardés comme indispensables : le groupe scolaire des Eaux vives, les murs anti-bruit, le gymnase, des tennis, le centre culturel et le domaine Ratel, la bibliothèque et aussi des logements sociaux. La gestion communale, sous la magistrature de Raymond a changé de dimension tout en restant au service d'un village. Mais un village où il fait bon vivre, où les services n'ont rien à envier à ceux des plus grandes villes.

Pour obtenir toutes ces réussites, il aura donc fallu beaucoup de qualités : celles du champion de ping-pong que Raymond a été, rigoureux, endurant et réactif. Mais aussi une très grande tolérance, une capacité étonnante à faire s'exprimer, à

canaliser les énergies et à tirer le meilleur des idées échangées. Avec ensuite, bien sûr, un sens aigu de la pédagogie, un art de l'explication doublé d'une gentillesse et d'une patience exemplaires. Je le sais car je l'ai vécu, en travaillant trois mandats de suite à ses côtés.

Tous en conviennent à présent, cette œuvre, cette vision de Raymond LONGERINAS d'un village aux portes de Paris, se sont bien imposés dans la politique et le caractère bièvrois. Les maires qui lui ont succédé, le regretté Jacques BERTHIER puis nos amis Pierre BRUSCHET et Michèle BROSSARD, ont mis leurs pas dans les siens. Aujourd'hui, avec Christian JOUANE qui comme moi a été un jeune conseiller de Raymond LONGERINAS, nous poursuivons la tâche. Nous voulons pour Bièvres être dignes de ce bel héritage. Et nous savons avec tous nos collègues combien cela représente de travail, de vigilance et de combats face aux menaces qui ont pris d'autres formes mais n'ont pas disparu.



C'est affaire de volonté. Et notre homme était armé d'une remarquable volonté au service de son idéal social et de sa commune. Une volonté, une tranquille force de vie, qui lui a permis, longtemps après l'âge où d'autres arrêtent tout, de présider et d'animer des associations d'utilité publique. Une volonté qui le faisait jouer

au tennis encore à 80 ans... et qui plus tard encore, il y a un an seulement, nous l'a fait rencontrer à Ratel, debout, présentant ses aquarelles à l'exposition annuelle des artistes bièvrois. Aquarelles optimistes, souffle de vie et sourire au monde, qu'il peignait encore voici quelques jours.

Mais la volonté, l'idéal ne sont pas tout. Saluer l'œuvre aussi bien professionnelle que bièvroise, saluer l'homme c'est saluer également son épouse incomparable, sa véritable moitié, sa compagne de 60 années. Raymond aurait trouvé bien injuste de ne pas le souligner. Irène, tôt arrivée en France de la belle Ukraine, a très jeune trouvé son Homme. Aimante et prévenante, elle a tout partagé, lui a permis d'exprimer toute son énergie et de réaliser ses plus belles ambitions. Raymond et Irène ne faisaient qu'un, dans Bièvres ils n'étaient qu'un et ne feront qu'un à jamais.

Cet homme dont Bièvres a fait son Maire Honoraire, que la République a distingué en qualité d'Officier de la Légion d'Honneur, ce patriote, cet homme de progrès... chacun ici a des raisons de lui être reconnaissant. Bièvres et les Bièvrois lui doivent énormément et à travers moi aujourd'hui le remercient solennellement.

Chaque commune a connu dans son histoire un maire qui l'a sauvée ou façonnée. Les Bièvrois et notre commune ont perdu celui de nos maires qui aura sans doute le plus marqué sa destinée. Et avec lui, un homme d'une exceptionnelle humanité. »





Armelle **TOHIER**,  
sixième adjoint au maire, en charge des  
affaires sociales, de la petite enfance et  
des personnes âgées

*L'action sociale est un choix politique mis en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et par le service social de la mairie. Ces deux structures soutiennent les Biévrois les plus vulnérables. Une politique indispensable pour assurer le lien social et la solidarité au sein du village.*

Le service social de la mairie et le CCAS travaillent en complémentarité afin de soutenir l'ensemble des Biévrois qui traversent des difficultés, de manière matérielle ou plus simplement par une écoute et une orientation vers les services compétents.

**Composition du CCAS :** Hervé HOCQUARD, Claude BASSET, Patrick BRUN, Béatrice CHOMBART, Christelle DE BEAUCORPS, Jacqueline GALY-GASPAROU, Gilles JEHAN, Françoise LESCENE, Anne PELLETIER LE BARBIER, Sylvette REGNIER, Françoise ROLLET, Denyse ROUSSEAU, Bernard THIEBOT, Armelle TOHIER, Maryse TRAORE-BONNEFOND

## L'action du CCAS

Le CCAS est un établissement public dont la composition est définie par la loi : il comprend des membres élus et non élus, représentant des associations telles que le Secours catholique, l'UDAF (Union Départementale d'Aide aux Familles), les associations représentant les personnes handicapées, et des représentants des personnes âgées. Ces personnes sont tenues à l'obligation de réserve : tout ce qui leur est dit reste confidentiel.

Le CCAS peut attribuer des aides ponctuelles pour les Biévrois qui traversent une période particulièrement difficile. Ces aides sont votées par le Conseil d'administration du CCAS, selon la situation du demandeur. Ces aides ne doivent pas se substituer aux aides dites légales et sont soumises à l'établissement d'un dossier, en lien avec le service social et le cas échéant l'assistante sociale du Conseil général. Elles peuvent porter sur l'alimentation, le loyer, les charges EDF-GDF, la mutuelle, ou encore les assurances. Il propose également différentes prestations selon les besoins spécifiques des demandeurs. Ainsi, le portage des repas à domicile et le foyer restaurant sont deux priorités définies par le CCAS, qui gère aussi deux logements d'urgence dans la commune.

Enfin, le CCAS organise des permanences de professionnels afin d'aider les personnes en difficulté dans leurs démarches. Ainsi, un écrivain public intervient deux fois par mois depuis novembre 2008. A cette permanence nouvelle s'ajoutent celles du conciliateur, de l'assistante sociale ou encore de celle de la Sécurité sociale.

# Le lien social au cœur

## L'action du service social

Outre les missions du CCAS, l'action sociale s'exerce dans de nombreux autres domaines, qui relèvent de **services municipaux, des élus, ou d'associations** :

- les services rendus aux personnes âgées (restauration au foyer, sorties, banquets, colis de Noël), les structures du Relais et de l'ASMAD (*voir encadré, p.4*)
- l'accueil et l'information des Biévrois qui ont besoin d'être aidés dans différentes démarches.
- le soutien au Club de prévention qui intervient auprès des jeunes en difficulté.

Relais institutionnel pour nombre de demandes, le service social centralise les dossiers relatifs aux cartes de transports délivrées par le Conseil général (carte améthyste...), au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) pour les personnes seules, aux dispositifs de téléassistance, aux aides sociales légales... Ces dossiers sont ensuite transmis aux institutions compétentes telles que le Conseil général, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

De même, le service social est compétent en matière de logements sociaux. Il enregistre les demandes, les instruit avant de les soumettre, pour avis, à la commission municipale lorsqu'un logement du contingent municipal se libère.

### Pratique

#### Service social

Elisabeth GONINET  
Tél. : 01 69 35 15 61  
Le lundi de 13h30 à 17h30  
Du mardi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h30 ou sur  
rendez-vous

### 2 questions à Armelle Tohier, adjointe au Maire en charge des affaires sociales, de la petite enfance et des personnes âgées

**- Quelles seront vos priorités dans le domaine social pour ce nouveau mandat ?**

**Nos priorités** sont celles qui figurent dans notre programme. Outre les missions précédemment citées que nous assurons toutes, nous œuvrons à maintenir les **permanences tenues par l'assistante sociale du département**, et celle de la **sécurité sociale**.

Par ailleurs, les Biévrois trouvent en

mairie, s'ils le souhaitent ces d'un **médiateur** qui règle des contentieux, et d'un **écrivain public**. Enfin, nous travaillons à cœur du village, une **nouvelle génération des anciens**, spacieuse et fonctionnelle, « d'accueil » pour nos aînés. Ils pourront s'y réunir, prendre le midi, fêter les anniversaires, profiter des distractions proposées au Relais et l'élue en charge des personnes âgées, Beatrice, et bien sûr, promouvoir des initiatives intergénérationnelles.

## Le Foyer des anciens

Le Foyer des anciens est un lieu convivial où l'ambiance est chaleureuse et détendue. C'est un lieu de rencontres entre Biévrois. La municipalité y propose un service de restauration du lundi au vendredi. Les déjeuners y sont servis à midi. Vous pouvez en bénéficier dès l'âge de 60 ans.

Le prix du repas est calculé en fonction de votre quotient familial et oscille entre 1,08 € et 5,23 €. Ce calcul est effectué au service social de la mairie sur présentation de votre avis d'imposition 2007 pour l'année 2009. Une facture vous est adressée chaque mois à domicile.

Un mercredi par mois est réservé aux anniversaires du mois en cours. La personne qui fête son anniversaire peut être accompagnée de son conjoint et d'un invité. A cette occasion, le repas est offert par la municipalité (payant pour le conjoint et l'invité, facturé 8,63 €).

En dehors des repas servis au Foyer des anciens, la municipalité offre un banquet annuel en octobre, deux goûters (un à Noël, un à Pâques) et invite les personnes dès 60 ans à partager la galette en janvier. Elle organise également une sortie d'une journée au mois de mai.

La municipalité et l'association Le Relais des anciens collaborent étroitement pour offrir aux Biévrois des loisirs de qualité adaptés au plus grand nombre de personnes :

- NOUVEAU : tous les lundis après-midi de 14h30 à 15h30 (sauf vacances scolaires) : Cours de QI GONG (gymnastique énergétique chinoise) assurés par un professeur biévrois.

- Les mardis et jeudis après-midi sont réservés aux jeux de société ou d'échanges.

- Les vendredis après-midi : chorale

Le relais des anciens propose de nom-



breuses sorties culturelles ainsi que des voyages. Ces activités et sorties sont accessibles aux pré-retraités dès 55 ans.

**Important :** Si vous ne pouvez pas vous déplacer seul, signalez-le en téléphonant au foyer. Une personne viendra vous chercher à votre domicile.



Elue référente :  
Beatrice Chombart

**Pratique**  
**Foyer des Anciens**  
4/6 rue des Ecoles  
Inscriptions obligatoires  
Tél. : 01 60 19 25 86  
(Annick Saraiva)

## ASMAD (Association de Services et de Maintien A Domicile)

L'Association (loi 1901) de Services et de Maintien à Domicile intervient auprès de familles, de personnes âgées, malades, dépendantes ou handicapées de la commune de Bièvres.

Elle met à la disposition de ses bénéficiaires un service d'aide à domicile qui participe au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades. Ce service est assuré 7 jours sur 7.

Aujourd'hui, l'association aide 50 personnes âgées grâce à des personnels qualifiés (7 aides à domicile et auxiliaires de vie). Ces professionnelles compensent en partie un manque ou une diminution d'autonomie de la personne en vue

de l'accomplissement des activités de la vie quotidienne. Elles assurent différentes tâches :

- ménage d'entretien courant (intérieur et extérieur)
- entretien du linge
- hygiène et confort corporel (à l'exclusion des soins)
- repas ou aide à la préparation
- maintien du lien social
- compagnie et soutien moral de la personne aidée

**Pratique**  
**ASMAD**  
24, rue de l'Eglise  
Tel : 01 69 35 15 58  
Pour tout renseignement s'adresser à  
Annick Delhomme,  
responsable de secteur.

t, les servi-  
les aide à  
d'un avocat

réaliser, au  
ouvelle mai-  
euse, agréa-  
vrai point  
és qui pour-  
es repas de  
res, partici-  
posées par  
ge des per-  
Chombart,  
les rencon-  
s.

**- Vous exercez votre profession d'infirmière à Bièvres. Vous êtes donc complètement impliquée dans la vie sociale de la commune. Est-ce un avantage pour mener une action plus efficace ?**

En tant qu'infirmière libérale dans la commune, je suis au contact quotidien de beaucoup de gens et, de ce fait, souvent alertée sur leurs difficultés ; cela me permet de les convaincre, sans attendre que ce soit trop grave, de les informer et de demander des aides auxquelles ils ont droit alors qu'ils n'osent pas y recourir.

## DES PERMANENCES SOCIALES



M. Berthier,  
le conciliateur  
de la  
commune

### Mission Locale

Mercredi 4 mars de 9h30 à 12h

### Conciliateur

Mercredi 25 février de 14h à 18h

Mercredi 25 mars de 14h à 18h

### Ecrivain public

Mardi 17 février de 17h à 19h

Mercredi 25 février de 10h à 12h

Mardi 17 mars de 17h à 19h

Mercredi 25 mars de 10h à 12h

### Sécurité Sociale

Mercredi 18 février de 14h à 17h

Mercredi 18 mars de 14h à 17h

### Assistante Sociale

Tous les jeudis après midi sur

rendez-vous

(tél. : 01 69 35 15 61)

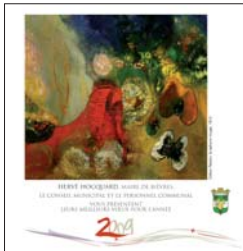
**Depuis quelques semaines, nous constatons d'importants travaux rue de Paris, au delà de la Porte jaune. Pouvez-vous nous expliquer quelle est la nature de ces travaux ?**

La commune a accordé un permis d'aménager provisoire à la société Devillairs (groupe Keolis) pour la création d'une aire de stationnement de 50 bus.

Le Conseil général a transmis ses préconisations afin que les mouvements de bus soient facilités, et a amélioré la signalisation autour de la Porte Jaune. Les bandes rugueuses ont été renforcées pour ralentir et sécuriser la circulation sur la bretelle d'accès à la rue de Paris. Des travaux d'assainissement sont en cours sur ce terrain. La commune s'appuie sur les recommandations du SIAVB afin de valider les solutions proposées par le groupe Keolis.

Par ailleurs, Keolis envisage la création d'une nouvelle ligne de bus à compter de septembre 2009. Cette ligne reliera la Porte Jaune à Versailles en passant par la rue de Paris et la rue Léon Mignotte. Elle sera connectée avec le futur tramway qui passera à Vélizy - Viroflay dans les prochaines années. Elle sera gérée par la société Phebus (groupe Keolis).

ACTUALITÉ



**Calendrier 2009**

Avec le concours des Archives Vivantes, nous vous proposons de découvrir 12 personnalités biévriennes. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à le demander à l'accueil de la mairie.

**Séjour Italie**

Dans le cadre du jumelage Bièvres/Palestrina, le service Jeunes de la commune et les associations ABEILLE et INTERVAL proposent aux jeunes de 14 à 17 ans de participer à l'exposition « TABULA PRAENESTINA ». Cette exposition est organisée à Palestrina le samedi 9 mai dans le cadre du 6<sup>e</sup> concours international d'arts. Les jeunes participeront à cet événement au travers d'un

reportage photos en trois étapes :

- Du 20 au 24 avril, les jeunes effectueront un reportage photos à Palestrina et ses abords.
- De retour à Bièvres, les jeunes se réuniront pour choisir leurs meilleurs clichés.
- Du 28 avril au 4 mai, les jeunes retourneront à Palestrina exposer leurs œuvres.

**Pour tout renseignement**, contactez le service Jeunesse au centre Louis Ratel : 01 69 41 93 47

Courriel [ratel@bievres.fr](mailto:ratel@bievres.fr)

**Café des parents**

Le prochain café des parents se déroulera le mardi 10 mars à 20h30 au Centre Ratel. La projection du film « Nos enfants nous accuseront » sera suivie d'un débat sur le développement durable animé par les membres de l'APASO.

Expression des conseillers non-majoritaires

**Groupe Bièvres Changements et solidarité**

LA VIE DE NOTRE CITÉ

Lors de sa présentation de vœux 2009, Monsieur le Maire, également Vice-président de Versailles Grand Parc, s'est félicité et congratulé de notre adhésion à Versailles Grand Parc, du fait des bienfaits pour notre commune de ce regroupement de 9 communes (à venir 11)

Bièvres, l'une des plus petites communes de ce regroupement paye donc finance pour les communes plus importantes et plus riches.

**En effet, en raison du non respect de constructions sociales légales, dans le cadre de la Loi SRU, Bièvres payera pour 2008 une amende de 100 K€ sur un montant global taxé de 282 K€ imputable à l'ensemble des 9 communes Versailles Grand Parc.**

Si la politique sociale de notre commune reste inchangée en 2009, une amende progressive prévisionnelle de 404 K€ sera imputable à Bièvres, ce uniquement dans le cadre de la Loi SRU.

En conséquence, ne serions nous pas considérés comme Grand Donateur plutôt qu'Acteur partie prenante dans les décisions de ce regroupement.

Si nous continuons dans cet axe Bièvres a peu de chances de résister et de s'épanouir dans le cadre Versailles Grand Parc, encore moins dans l'avenir exceptionnel du plateau de Saclay OIN.

Notre commune paiera également une pénalité fiscale supplémentaire pour non respect de la Loi sur l'emploi des handicapés parmi les employés communaux et autres.

SOMMES-NOUS SI RICHES OU TELLEMENT ÉGOÏSTES

POUR REFUSER UNE ORGANISATION SOCIALE DE NOTRE CITÉ

PLUS HARMONIEUSE ET PLUS ÉQUITABLE ?

Maryse TRAORE-BONNEFOND, Jean-Claude COCHET

**Agissons pour Bièvres**

BIÈVRES EN 2009

En ce début d'année, nous souhaitons à chaque Biévriens(e) une bonne et heureuse année 2009.

Et puisque les vœux sont de saison, nous en formulons également quelques-uns pour notre commune.

Nous souhaitons par exemple qu'au sein du Conseil municipal, élus majoritaires et minoritaires bénéficient des mêmes informations pour travailler utilement dans l'intérêt commun.

Nous souhaitons que le programme de rénovation des bâtiments municipaux soit terminé (mairie, gymnase) ou initié (Ratel, Hommeries...) pour rendre ceux-ci agréables et accessibles en toute sécurité.

Nous espérons que les diverses nuisances sonores (trafic routier, avions et hélicoptères) seront prises en compte et que des solutions concrètes et effectives seront mises en place.

Nous souhaitons que Bièvres puisse s'insérer dans un cadre agréable et pour cela, que le projet de campus de Saclay (ex O.I.N.) respecte l'environnement et tienne compte des besoins des populations concernées (habitants, salariés, étudiants, agriculteurs) en matière de logement, de transports, de services et d'emploi.

... Tout comme nous espérons vivement que l'augmentation des taux d'imposition (que nous avons refusé de voter au dernier conseil municipal en décembre) se révélera utile pour le bien de tous.

Jean-Michel CHARPENTIER, Christelle DE BEAUCORPS  
agissonspourbievres@free.fr

**NDLR** : La pénalité due par la commune de Bièvres, au titre de l'article 20 de la loi SRU, s'élèvera en 2009 à 164 K€, et non pas à 404 K€ comme indiqué dans l'article ci-dessus.

Les 404 K€ comprennent les sommes versées par la commune au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, en faveur des villes peu dotées en recettes de taxe professionnelle.

# Vie du village

## Le marché de Noël mouillé... mais pas coulé

Le traditionnel marché de Noël organisé par le SICF s'est tenu les 13 et 14 décembre sur la place Victor Hugo. Une quinzaine d'exposants entouraient le Père Noël et ses lutins sous une pluie continue. Malgré le temps, les Biévrois se sont pressés pour dénicher des trésors, des décorations et des santons pour agrémenter leurs crèches.



Patrick Brun, Thomas Joly, Christian Jouane et Véronique Banuls



Le concert de Noël a eu lieu à l'Eglise



Les artisans fidèles au poste

## Le village était en blanc

Les services techniques ont œuvré plusieurs jours de suite pour offrir aux Biévrois de bonnes conditions de circulation.



## Jobs d'été

La Mairie de Bièvres recrute des jeunes durant les vacances d'été. Candidatures à envoyer à la Mairie dès maintenant.

## Versailles Grand Parc

Prochain conseil communautaire le mardi 31 mars à 20h à la Mairie de Versailles.



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

## Internet en accès libre

Après avoir équipé la bibliothèque de 4 postes, la commune met à disposition des Biévrois un nouveau point d'accès internet au Centre Ratel.

Horaires du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Renseignements au  
01 69 41 93 47

## PRATIQUE



## Passeports

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et la généralisation des passeports biométriques, leur coût est plus élevé : 88 € pour les adultes, 44 € pour les jeunes de 15 à 18

ans et 19 € pour les enfants de moins de 15 ans.

La généralisation du passeport biométrique aura aussi, dans quelques semaines, une autre conséquence : les Biévrois devront désormais se rendre dans les mairies de Massy, Palaiseau, Gif sur Yvette, les communes les plus proches habilitées à délivrer les passeports.

Le docteur **Jacqueline KEMENY** vous fait part de son installation avec le docteur Françoise de GRENIER au cabinet de pédiatrie 6, avenue de la Gare  
Tél. : 01 69 41 08 45



www.bievres.fr

## PERMANENCES

### ● Député

Jeudi 12 mars de 17h à 18h30

### ● Conseiller Général :

Mardi 17 février de 18h30 à 20h

Mardi 17 mars de 18h30 à 20h

### ● Avocat

Samedi 7 mars de 10h à 12h  
(sur rendez-vous)

Prendre rendez-vous avec

Maître Marchand au 01 45 00 55 78